

Direction générale des services
EG/ADO/LD - 2025

**ARRÊTE N° SG-2025-021
PORTANT ABROGATION DE DÉLÉGATION DE
FONCTIONS À MONSIEUR JEAN-BERNARD PAUL**

Le Maire de la commune d'Ablon-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints,

VU la délibération n° 003 en date du 27 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au Maire,

VU le courrier de démission de Monsieur Jean-Bernard PAUL de ses fonctions d'Adjoint au Maire en date du 18 décembre 2024,

VU le courrier d'acceptation de la démission de Jean-Bernard PAUL, en qualité d'Adjoint au Maire, tout en restant Conseiller municipal, de Monsieur le Préfet du Val-de-Marne en date du 19 février 2025,

VU la délibération n° 001 en date du 13 mars 2025 relative à l'élection d'un nouvel Adjoint au Maire suite à cette démission,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à l'abrogation de la délégation de fonctions du Maire à Monsieur Jean-Bernard PAUL,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté n°2022-055 du 25 octobre 2022 est abrogé.

ARTICLE 2 : Monsieur Jean-Bernard PAUL ne percevra plus, à compter du 1^{er} avril 2025, l'indemnité de fonction visée dans la délibération n° 002 du 29 février 2024.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie d'Ablon-sur-Seine sera chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié dans les formes habituelles.

ARTICLE 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et / ou de sa publication.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Préfet du Val-de-Marne,
Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Créteil,
Madame la Trésorière Principale d'Orly.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 20 mars 2025.

Notifié le 20 mars 2025
Le soussigné reconnaît avoir reçu
un exemplaire du présent arrêté.

Eric GRILLON
Maire d'Ablon-sur-Seine

